

Séance du 27 / 07 / 2020

L'an **deux mil vingt, le vingt-sept juillet, à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 14
Absents : 1

Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. SAUVEZIE Dominique, Mme LABOUBEÉ Marie-Josée, M. DUPUY François, Mme BARBIERI Maryse, M. GRAVOUIL Michel, M. LABOUBEÉ Bernard, Mme LEFEVRE Christine, M. AUGIER Arnault, Mme BRUNETEAU Corinne, M. AUDARD Stéphane, M. SECQ Jérôme, Mme PETITFRERE Eugénie, Mme PERALTA Angélique,

Etais absent :

M. ARDOIS Guy

<u>Date de convocation</u>
22/07/2020

A été nommé comme secrétaire de séance : M.AUGIER Arnault

Ordre du jour :

1. 2020 – 07 – 27 / 01 – Modification du tableau des effectifs :
 - Création d'un poste de Rédacteur Principal 2ème classe 35/35°
 - Création d'un poste contractuel Adjoint technique 10/35°
 - Suppression d'un poste Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe 35/35°
2. 2020 – 07 – 27 / 02 – Crédit de comités ouverts :
 - Comité de sécurité et de défense contre les feux de forêts.
 - Comité d'action Solidaire et Sociale.

Informations - Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation du compte rendu des séances du 08 juillet et 10 juillet 2020.
Les comptes rendus n'étant pas finalisés, ceux-ci seront validés lors de la prochaine réunion du Conseil.

- 2020 – 07 – 27 / 01 Modification du tableau des effectifs.

- *Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le secrétaire général a sollicité par courrier son détachement pour rejoindre un poste au SGAMI SO (Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'intérieur du Sud Ouest) au 1^{er} septembre 2020. Mme le Maire indique qu'elle ne souhaite pas gêner sa demande et a donc accepté ce détachement à partir du 01 septembre 2020.*

Mme le Maire indique qu'une parution sera faite auprès du centre de gestion mais que compte tenu de l'urgence, il est impératif de trouver rapidement une personne formée qui ai déjà de l'expérience dans le métier afin de ne pas avoir à former à nouveau sur ce poste. La personne actuellement Rédacteur principal 1^{ère} classe n'a pas souhaité postuler à ce poste pour des raisons personnelles. Aussi Mme le Maire indique avoir pris des contacts et a trouvé une personne qui serait intéressée. Celle-ci a fait la formation de secrétaire avec le Centre de gestion 17 et la formation pratique à la mairie de Jonzac. Elle est en poste depuis trois ans dans une mairie de gironde et a réussi le concours de rédacteur. L'objectif est de créer un binôme au niveau du pôle secrétariat. Toutefois le maire de la commune de départ impose les 3 mois de préavis donc elle ne pourra rejoindre notre commune que vers le 20 octobre 2020.

Pour cela il est nécessaire de créer un poste de rédacteur principal 2ème classe 35/35eme et de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe 35/35ème.

¶ Mme BARBIERI dit qu'une seule personne du 01 septembre au 20 octobre cela risque d'être un peu compliqué.

Mme le Maire indique qu'il conviendra d'avoir une contractuelle pendant cette période.

- Mme BARBIERI Maryse présente la réorganisation des plannings des agents d'entretien et de restauration, avec la création de deux pôles pour le service dans le restaurant scolaire et la reprise de la gestion de la barrière de la rue de l'église par un agent d'entretien afin de libérer des agents techniques hommes. De plus, compte tenu de l'absence de certains agents et du nombre d'enfants prévus pour la rentrée 70 pour l'école élémentaire, 40 pour l'école maternelle, 28 enfants inscrits pour le bus. Il est nécessaire de compléter ces équipes par la création d'un poste contractuel avec un temps de travail annualisé de 10/35ème pour assurer les tâches de : aide à la surveillance dans le bus, renfort pour le service du repas dans le restaurant scolaire de l'école élémentaire et surveillance dans la cour.

VU le code général des collectivités territoriales. VU la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires. VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. VU la loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale.

VU le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

VU le tableau des effectifs de la collectivité modifié le 14 octobre 2019.

Considérant que la réorganisation de certains services implique le recrutement d'agents, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal

- De créer les postes suivants :

- un rédacteur principal 2ème classe 35/35° à compter du 1^{er} septembre 2020
- un adjoint technique 10/35° contractuel à compter du 1^{er} septembre 2020

- De supprimer les postes libérés :

- adjoint administratif principal 1^{ere} classe 35/35° à compter du 1^{er} octobre 2020.

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

* De créer les postes suivants :

- un rédacteur principal 2ème classe 35/35° à compter du 1^{er} septembre 2020
- un adjoint technique 10/35° contractuel à compter du 1^{er} septembre 2020

* De supprimer les postes libérés :

- adjoint administratif principal 1^{ere} classe 35/35° à compter du 1^{er} octobre 2020

* Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté en annexe

* Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION

Délibération N°2020 - 07 - 27 / 01 – Mise à jour du tableau des effectifs

TABLEAU DES EFFECTIFS

	GRADE	CATÉGORIE	TPS DE TRAVAIL	NOMBRE	POURVU	NON POURVU
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal 1ère classe	B	35	1	1	
	Rédacteur principal 2eme classe	B	35	1		1
	Adjoint administratif	C	35	1	1	
FILIÈRE SOCIALE	ATSEM principal 1ère classe	C	35	1	1	
	ATSEM principal 1ème classe	C	33	1	1	
FILIÈRE TECHNIQUE	Agent de maîtrise	C	35	2	2	
	Adjoint Technique Territorial	C	35	3	3	
	Adjoint Technique Contractuel	C	10	1	1	
	Adjoint Technique Territorial	C	29	1	1	
	Adjoint d'Animation Principal de 2ème Classe	C	28	1	1	
	Adjoint Technique Territorial	C	24	1	1	
FILIERE CULTURELLE	Adjoint Territorial du patrimoine principal de 1 ^{ere} classe	C	35	1	1	

➤ 2020 – 07 – 08 / 02 A – création comité consultatif : comité de sécurité et de défense contre les feux de forêts

Mme le Maire propose de créer un comité consultatif selon l'article L2143-2 dénommé Comité de sécurité et de défense contre les feux de forêts. Mme le maire donne la parole à M GRAVOUIL Michel pour présenter ce dossier

- M GRAVOUIL Michel explique la nécessité de surveiller les départs des feux en forêts et d'apporter une aide technique aux services de secours lors des incendies. Chaque membre aura une zone de surveillance définie selon sa localisation et disposera d'une clé pour les cadenas des barrières des pistes.

⌚ Il est fait remarqué que les barrières du secteur Lhoumade sont équipées de cadenas non homologués. Ils seront remplacés par des cadenas avec des clés pompiers.

Un article sur la sensibilisation à la prévention des feux de forêts avec les consignes de sécurité sera mis dans le prochain bulletin et dans l'immédiat sur le site internet et Facebook.

Ainsi qu'un rappel sur les sanctions en matière de dépôt sauvage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

D'instituer un Comité consultatif dénommé Comité de sécurité et de défense contre les feux de forêts. Aucune décision ne sera prise lors de ces réunions. Son rôle se limitera à l'examen préparatoire des affaires et questions qui devront être soumis au Conseil Municipal. Elle émettra de simples avis. Tous les membres sont bénévoles. Ce comité a aussi pour but d'appuyer les services de défense incendie (surveillance des départs de feux, guidage des véhicules d'intervention, aide logistique, vérification des équipements communaux,...)

De fixer la composition de ce comité pour la durée du présent mandat et à compter du 1^{er} septembre 2020.

De nommer Mme Lise MATTIAZZO, Présidente du Comité,

De fixer sa composition à six membres maximum

De nommer pour siéger à cette commission les membres suivants :

-Membres élus : M Michel GRAVOUIL, M Bernard LABOUBEE.

-Membres non élus : M Jean-Luc BAGONNEAU, M Adrien PAGE, M Guy Francis MEYNARD,
M Gérard BRIAND.

➤ 2020 – 07 – 08 / 02 B – création comité consultatif : comité d'action solidaire et sociale

Mme le Maire expose que selon l'article L 123-4 du Code de l'action sociale et des familles le Conseil Municipal dans sa séance du 09 septembre 2019 a décidé de la dissolution du Centre Communal d'Actions Sociales au 31 décembre 2020. La commune exercera directement cette compétence.

Mme le Maire propose de créer un **Comité d'Action Solidaire et Sociale**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

D'instituer un **Comité d'Action Solidaire et Sociale**. Aucune décision ne sera prise lors de ses réunions. Son rôle se limitera à l'examen préparatoire des affaires et questions qui devront être soumis au Conseil Municipal. Elle émettra de simples avis. Ce comité consultatif a pour objet la solidarité intergénérationnelle, l'étude et le suivi des bénéficiaires des aides sociales, l'animation solidaire et sociale

- De fixer la composition de ce comité pour la durée du présent mandat et à compter du 1^{er} septembre 2020.

- De nommer Mme Lise MATTIAZZO, Présidente

- De fixer sa composition à 4 membres élus maximum et à de membres extérieurs.

- De nommer pour siéger à cette commission les membres suivants :

-Membres élus : Mme LABOUBEE Marie-José, Mme LEFEVRE Christine, Mme PETITFRERE Eugénie, Mme PERALTA Angélique.

-Membres non élus : M BOURGEIX Thierry, Mme GUINET Danielle, Mme BRUNETEAU Yolande, Mme GRAVOUIL Marie-Pierre.

⌚ Mme BARBIERI Maryse et M AUGIER Arnault proposent de fusionner leur commission respective car ces deux commissions travaillent sur des thèmes complémentaires. (commission Animation-Sport /commission Enfance Jeunesse)..

Avis favorable du Conseil Municipal

➤ Informations- questions diverses

Madame MATTIAZZO donne un compte rendu sur les différentes E.P.C.I

- Communauté des Communes de Haute Saintonge : Président M Claude BELOT et 10 Vice-Présidents
- SIVOM : Président- M Nicolas MORASSUTTI, Vice-Présidents – Mrs CHAILLOUX et FESTAL.

Elle informe les membres de la visite de M Daniel LAURENT et Mme Corinne IMBERT le 04 août 2020 à 18h15 à la mairie dans le cadre de la campagne pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020. Elle rappelle que M Bernard LALANDE est aussi venu le 20 juillet.

Monsieur DUPUY informe que la livraison du nouveau tracteur-tondeuse sera faite fin de semaine. Il demande où en est le projet d'installation des caméras de surveillance.

Madame le Maire lui indique que ce dossier est du ressort de la Gendarmerie et de la Préfecture.

Il fait part des dégradations qui ont été faites dans la salle des fêtes entre le 10 juillet et le 27 juillet. La salle étant inoccupée il est difficile de dater le fait.

↳ *Madame LEFEVRE demande s'il ne serait pas judicieux d'installer une alarme dans la salle.*

↳ *Monsieur AUGIER préconise d'indiquer dans le contrat de location « contrôle obligatoire de la fermeture des portes extérieures ».*

Monsieur GRAVOUIL rappelle qu'il y a de plus en plus de déchets sur les pistes et sur la voirie. Il demande à chacun d'être vigilant et de signaler tous les dépôts.

Madame PETITFRERE propose aussi la pose d'une alarme à la salle des fêtes. Elle informe qu'elle a vu l'association La Maison aux Douc'heures qui est déçue par la suppression de leur subvention pour 2020.

↳ *Le motif de la décision est rappelé : c'est une association loi 1901 à but lucratif.*

↳ *Mme le Maire précise qu'elle souhaite que dans les salles associatives communales les équipements soient achetés par la commune ce qui simplifiera le suivi lors des changements des dirigeants des associations.*

Madame LEFEVRE demande les délais pour l'arrivée de la fibre optique car il y a de plus en plus de coupures sur le réseau ce qui crée des nuisances pour le télétravail. Elle espère un plus avec la mise en service de la 4G.

↳ *Madame le Maire répond que les travaux de la fibre ont pris du retard du fait de la covid19.*

La mise en service est prévue fin 2021.

Monsieur SAUVEZIE donne un compte rendu de la réunion du SICN (Syndicat Intercommunal Cylindrage et Nettoiement) qui couvre les deux anciens cantons de Montlieu La Garde et Montguyon. La commune fait intervenir le SICN que pour le point à temps et le lamier. Pour les autres prestations, la commune dispose de son propre matériel.

Président du SICN : M Jean-Marc PAILLE, Maire de St Martin d'Ary.

Le SICN a entériné la décision du non prêt du matériel du SICN aux membres du personnel.

Madame Marie-José LABOUBEE informe de la réunion du Syndicat de la Saye le mardi 28 juillet 2020.

La séance est levée à 22h30.